

Bulletin N°20 du 07 septembre 2022

Résumé de la semaine :

Le coup de chaud du début de semaine dernière a induit une baisse des débits. Les pluies de la fin de semaine sont arrivées un peu tardivement, impliquant un **renforcement des mesures en Sarthe.**

Maine-et-Loire : l'arrêté n° 2022-16 paru le 6/09 maintient la zone **Loir-Sarthe aval (souterrain) en Alerte renforcée** et la zone **Sarthe (superficiel) en alerte.**

Sarthe : les informations précisées ci-dessous tiennent compte de l'arrêté n°19 du 7 septembre 2022 :

- **Alerte** pour les zones **Deux-Fonts/ Voutonne** et **Sarthe Aval**
- **Alerte renforcée** pour la **Vègre**
- **Crise** sur les zones des **Affluents Sarthe Médiane** (Orne Champenoise, Rhonne, Roule crotte, Vezanne, Fessard), **Gée** et **Vaige-Taude-Erve**. **Voir détails des mesures de restrictions page 3.**

Mayenne : les affluents mayennais de Sarthe aval sont en crise.

Météo






Météo des jours précédents

Période (24/08 au 31/08)	Pluies (cumul en mm)	ETP (cumul en mm)	Sommes températures (base 6°C)
Loué	6	23	99
Avoise	12	24	100
Meslay du Maine	9	23	99
Montreuil sur Loir	19	23	102

Source : Weather measure

Durant cette semaine, nous avons pu observer une baisse généralisée des températures maximales et minimales par rapport aux semaines passées. L'ETP moyenne était de 3.3 mm/jour, celui-ci est également en baisse. Des pluies, bien qu'hétérogènes, ont été observées.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 08/09	Vendredi 09/09	Samedi 10/09	Dimanche 11/09	Lundi 12/09
<i>Temps</i>					
T° min / max (°C)	15 / 22	16 / 22	13 / 25	12 / 27	15 / 29
Pluie (mm)	0-3	0 - 7	0	0	0
ETP (mm)	3.2	3.4	3.2	3.8	2.8
Vent	15 - 45	15 - 40	15 - 35	5 - 20	5 - 50

Sources : MétéoCiel : Sablé sur Sarthe / Weather measure : Avoise, Montreuil sur Loir, Loué

Les prévisions sont incertaines et évoluent d'heure en heure. Un temps relativement couvert est à prévoir. Les cumuls de pluies varient de quelques gouttes à une quinzaine de millimètres d'ici la fin de semaine. La demande climatique sera plus faible en début de semaine prochaine, une moyenne de 3.3 mm/j est annoncée.

Le territoire



Situation des ressources en eau

Evolution des débits des cours d'eau sur la semaine passée :

Sarthe, et affluents rattachés (49 et 72)	Affluents Sarthe médiane (Orne Champenoise, Rhonne, Roule Crotte, Vezeanne, Fessard) (72)	Gée (72)	Deux Fonts, Voutonne (72)	Vègre (72)	Vaige, Taude, Erve (53 et 72)
En baisse, au niveau du seuil d'alerte .	Stable, sous le seuil de crise .	Stable, sous le seuil de crise	En hausse, sous le seuil d'alerte .	En baisse, sous le seuil d'alerte renforcée	Stable, sous le seuil de crise

Niveau piézométrique au dimanche 4 septembre pour la référence Sarthe Aval (49) n° 04242X0053 F – Cénomaniens/sables : 32.11 m NGF, niveau en hausse, **sous le seuil d'alerte renforcée** (référence estivale).

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

- l'arrêté 2022-16 du 6 septembre pour le **Maine-et-Loire** maintient la situation par rapport à la semaine passée. A noté une **modification de la dérogation pour l'alerte renforcée** :

- ↘ **Eaux superficielles** : **mesure d'alerte** : **interdiction des prélèvements de 10 h à 20 h** sauf technique économe et cultures sensibles (auto-limitation).
- ↘ **Eaux souterraines** : mesure **d'alerte renforcée**. **Interdiction des prélèvements. La dérogation suivante a été obtenue** :

Catégorie	« Alerte renforcée »
Irrigation par technique économe : <i>cultures irriguées au goutte-à-goutte ou par micro-aspersion</i>	est autorisée, conformément à l'arrêté cadre étiage du 16 juillet 2020
Irrigation des cultures sensibles : <ul style="list-style-type: none"> • <i>plantes sous serres ou en containers</i> • <i>arrosage des jeunes plants et bassinage des semis</i> • <i>rosiers et tabac</i> 	est autorisée, conformément à l'arrêté cadre étiage du 16 juillet 2020
Irrigation maraîchage, arboriculture et semis de semences potagères : <i>(hors technique économe et hors culture sensible)</i>	est autorisée de 20h à 08h

- Pour le département de la **Sarthe**, l'arrêté du 7 septembre 2022 modifie les limitations en vigueur. **Pensez à faire votre relevé de compteur via le site [Irrig'eau](https://www.inf-eau.fr).**

- ↘ **Eaux superficielles** :
 - **Mesure de crise** sur les zones **Affluents Sarthe Médiane** (Orne Champenoise, Rhonne, Roule Crotte, Vezanne, Fessard) **Gée** et **sur la zone Vaige-Taude-Erve** => **Interdiction d'irriguer sauf demande de dérogation.**

Toute demande de dérogation sur les 7 prochains jours est à faire **individuellement auprès de la DDT** si vous souhaitez irriguer : via le site démarche simplifiée <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/derogation-mesures-de-restriction-prelevement-eau> ou en renvoyant par mail votre demande de dérogation (formulaire spécifique).

- **Mesure d'alerte renforcée** sur la zone de la **Vègre**, vos volumes attribués sont toujours d'actualité.
- **Mesure d'Alerte** pour les zones **Deux-Fonts/ Voutonne** et **Sarthe Aval** ce qui se traduit par **-40 % du volume hebdomadaire de référence pour les prairies et grandes cultures, - 20 % pour les cultures sous contrat, arboriculture et maraîchage.**

- ↘ **Nappes dites profondes** : elles ne sont pas concernées actuellement par l'arrêté cadre sécheresse, toutefois elles peuvent impactées le milieu. Une autolimitation des prélèvements est de mise.

- Pour le département de la **Mayenne**, **les restrictions restent identiques à la semaine dernière** :

Mesure de crise sur les **affluents mayennais de Sarthe Aval** (Vaige Taude Erve). **Interdiction des prélèvements. Aucune dérogation n'a été obtenue cette semaine.**

Rappel des restrictions durant la période d'étiage :

	Seuil de vigilance	Seuil d'alerte	Seuil d'alerte renforcée	Crise
Mayenne	AUTO LIMITATION	Interdiction d'irrigation de 10 h à 20h et du dimanche 20 h au lundi 10h sauf arrosage raisonné Interdiction remplissage des plans d'eau	Interdiction des prélèvements sauf arrosage raisonné : interdiction d'irrigation de 10 h à 20h et du dimanche 20 h au lundi 10h Interdiction remplissage des plans d'eau	Interdiction totale d'irrigation
Maine et Loire		Interdiction d'irrigation de 10 h à 20h sauf cultures sensibles et techniques économes en eau Interdiction remplissage des plans d'eau à usage d'irrigation de 10h à 20h	Interdiction totale d'irrigation sauf cultures sensibles et techniques économes en eau Interdiction remplissage des plans d'eau	
Sarthe		Limitation des prélèvements à 60 % du VHA pour prairies et grandes cultures Limitation des prélèvements à 80 % du VHA pour cultures sous contrats, arboriculture et maraichage Auto limitation pour plantes sous serres des cultures irriguées par goutte à goutte ou par micro-aspersion	Limitation des prélèvements à 40 % du VHA pour prairies et grandes cultures Limitation des prélèvements à 60 % du VHA pour cultures sous contrats, arboriculture et maraichage Auto limitation pour plantes sous serres des cultures irriguées par goutte à goutte ou par micro-aspersion.	

Arrosage raisonné : arrosage des plantes sous serres, en containers, des cultures irriguées au goutte à goutte ou par micro-aspersion, des jeunes plants et bassinages des semis.

Cultures sensibles = arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

Techniques économes = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

Non concernés = réserves collinaires déconnectées

Etat des cultures et des sols : Pommiers à cidre

Stade de la culture : La récolte a démarré dans de nombreux vergers.

Etat de la réserve hydrique : Des pluies ont eu lieu ou sont prévus dans les prochains jours permettant une réhumectation des sols.

Stratégie et conseil d'irrigation :

Considérant le stade, les pluies orageuses des 7 derniers jours et les prévisions météorologiques, fin de l'irrigation sur les vergers cidricoles.

Etat des cultures et des sols : Pommiers à couteau

Stade de la culture : Les récoltes se poursuivent sur le territoire.

Etat de la réserve hydrique : Les pluies orageuses ont pour certains permis de réhumidifier les sols. Des pluies sont encore attendues/espérées.

Stratégie et conseil d'irrigation :

Pour les récoltes les plus tardives, il faut continuer à surveiller la météo pour décider d'une éventuelle irrigation (compensation de la demande climatique par les pluies sur une moyenne de 7 jours).

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site d'Angers

14 avenue Jean Joxé CS 80646
49006 ANGERS
Tél. 02 41.96.75.00

Rédaction : Marion MOINEAU,
Romain CRUCHET

Comité de relecture : Sophie
HEMONT

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Avec le concours financier de :



Retrouvez l'inf'Eau chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>